

Marais salés de la Seudre :

LE SUIVI ANGUILLES

dans les fossés à poissons



Près d'un tiers de la surface totale des marais de la Seudre (3 000 ha) correspond à des fossés à poissons créés à partir des anciens marais salants.

Ces fossés sont des zones de grossissement indéniables pour les alevins de poissons mais ils étaient surtout utilisés pour l'exploitation de l'anguille depuis le XVIII^e siècle.

À partir des années 70, la diminution du stock européen d'anguilles et les

coûts croissants d'entretien des fossés entraînent le déclin de l'activité.

En 1980, 50 % de ces marais étaient ainsi considérés à l'abandon et la tendance ne s'est pas inversée depuis.

Un grand programme de réhabilitation, animé initialement par le CREA et la Chambre d'Agriculture, a permis la création de l'Association Syndicale Autorisée de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et Oléron (ASA). Celle-ci a sollicité l'UNIMA pour la prise en charge des travaux, avec l'appui financier des collectivités territoriales et de l'Europe.

Ces réhabilitations ont pour but la sauvegarde de ce patrimoine culturel, la protec-

tion de la biodiversité et le maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Les travaux ont commencé en 2009 et concernent plus de 40 km de fossés. Après l'entretien des fossés, les propriétaires s'engagent à respecter un cahier des charges pour leur gestion et le retour au milieu naturel des anguilles produites.

Dans le cadre des suivis biologiques anguilles de la Cellule Migrateurs, la zone des marais de la Seudre est étudiée grâce à l'appui technique apporté à l'ASA lors de pêches aux engins effectuées dans plusieurs fossés. En juin 2010, un point initial a été réalisé avant travaux. Ces pêches seront reconduites chaque année durant 5 ans pour voir l'évolution des populations. Ce suivi d'anguilles pourra alimenter le tableau de bord. Cela permettra de suivre l'évolution de cette espèce dans les différents compartiments du bassin versant de la Seudre. Les premiers résultats sont assez disparates, mais révèlent cependant une prédominance des individus de 30-45 cm avec très peu d'anguilles supérieures à 60 cm.

UN CLIC, DES INFOS !



Un guide technique pour la restauration de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre a été publié en janvier. Il vise à renseigner les acteurs du bassin sur les solutions à mettre en œuvre pour restaurer la libre circulation piscicole.

En téléchargement sur le site de l'EPTB Charente :

www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs



CONTACT

Animation Cellule Migrateurs

Audrey Postic-Puivif - EPTB Charente 05 46 74 00 02 - audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net

François Albert - Groupement Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes - 05 45 69 33 91
albert-fede-poitoucharentes@orange.fr

Éric Buard - CREA - 05 46 47 17 71 - creaa@wanadoo.fr



à l'écoute des migrateurs

Charente et Seudre : entre mer et continent

n° 5

CELLULE MIGRATEURS :

- EPTB CHARENTE

- GROUPEMENT FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU POITOU-CHARENTES

- CREA

LES ANIMATIONS

autour de la sauvegarde des poissons migrateurs

En contact permanent avec les acteurs locaux de la gestion des milieux aquatiques, la Cellule Migrateurs apporte, depuis sa création en 2009, les informations indispensables pour initier ou dynamiser les actions en faveur des poissons migrateurs. Des animations «grand public» sont réalisées afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Ces actions contribuent à une meilleure prise en compte de l'existence et de la gestion des poissons migrateurs sur nos bassins Charente et Seudre.

Elles permettent notamment :

- d'assurer une cohérence dans l'acquisition des données, d'évaluer et d'analyser le retour d'expérience à l'échelle du bassin,
- de regrouper et de communiquer les connaissances (création du tableau de bord),
- de sensibiliser les propriétaires riverains, les usagers, les collectivités... à la sauvegarde des poissons migrateurs (outils de communication...),
- de mobiliser les acteurs et partenaires sur les aspects techniques, réglementaires et financiers...
- de mettre en place une stratégie



Au sommaire...

2)

LE TABLEAU DE BORD : OBJECTIFS ET AVANCÉES

3)

LE PLAN DE GESTION ANGUILLES : ACTUALITÉS

4)

LES ANGUILLES EN MARAIS DE LA SEUDRE

de gestion à l'échelle du bassin, de monter des opérations (programme d'actions pluriannuel),

- de faire reconnaître le bassin comme une entité de gestion à part entière et de l'intégrer dans des planifications de bassin (SDAGE, SAGE, PLAGEPOMI...),
- d'apporter un conseil technique et d'aider les maîtres d'ouvrages du territoire dans leurs actions de restauration des poissons migrateurs (libre circulation, habitats...),
- de réaliser une actualisation des actions de rétablissement de la libre circulation afin d'avoir une vision à l'échelle du bassin de l'état d'avancement de la continuité écologique,
- d'être force de proposition sur la base des éléments biologiques, techniques, administratifs et financiers pour dynamiser les actions,
- de suivre l'évolution des dossiers «poissons migrateurs» auprès du COGE-POMI et à l'échelle nationale.

ACTU CELLULE MIGRATEURS

Depuis le 15 avril, la Cellule Migrateurs s'active aux bords d'eau pour suivre l'évolution des populations de poissons migrateurs comme les aloses ou les lamproies (en partenariat avec l'ONEMA, les fédérations de pêche et les départements 16 et 17). Les premiers résultats montrent que les conditions hydrologiques «catastrophiques» de ce début d'année 2011 n'ont pas permis aux migrateurs de remonter très haut sur les bassins : les aloses se sont arrêtées à Bourg-Charente (114 km de l'océan) et les lamproies à Bagnolet (104 km de l'océan) sur l'axe Charente.

INCIDENT TECHNIQUE

Cet hiver, les locaux de la station de comptage de Crouin sur la Charente ont été inondés rendant impossible le suivi des migrations. Actuellement, le gestionnaire du site (département de la Charente) fait tout son possible pour remettre la station en état dans les plus brefs délais. La passe-à-poissons fonctionne et ne compromet pas le bon déroulement des migrations.



Marais salés de la Seudre : LE SUIVI ANGUILLES dans les fossés à poissons



Près d'un tiers de la surface totale des marais de la Seudre (3 000 ha) correspond à des fossés à poissons créés à partir des anciens marais salants.

Ces fossés sont des zones de grossissement indéniables pour les alevins de poissons mais ils étaient surtout utilisés pour l'exploitation de l'anguille depuis le XVIII^e siècle. À partir des années 70, la diminution du stock européen d'anguilles et les coûts croissants d'entretien des fossés entraînent le déclin de l'activité. En 1980, 50 % de ces marais étaient ainsi considérés à l'abandon et la tendance ne s'est pas inversée depuis.

“Les travaux ont commencé en 2009 et concernent plus de 40 km de fossés”

Un grand programme de réhabilitation, animé initialement par le CREA et la Chambre d'Agriculture, a permis la création de l'Association Syndicale Autorisée de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et Oléron (ASA). Celle-ci a sollicité l'UNIMA pour la prise en charge des travaux, avec l'appui financier des collectivités territoriales et de l'Europe.

Ces réhabilitations ont pour but la sauvegarde de ce patrimoine culturel, la protection de la biodiversité et le maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Les travaux ont commencé en 2009 et concernent plus de 40 km de fossés. Après l'entretien des fossés, les propriétaires s'engagent à respecter un cahier des charges pour leur gestion et le retour au milieu naturel des anguilles produites. Dans le cadre des suivis biologiques anguilles de la Cellule Migrateurs, la zone des marais de la Seudre est étudiée grâce à l'appui technique apporté à l'ASA lors de pêches aux engins effectuées dans plusieurs fossés.

En juin 2010, un point initial a été réalisé avant travaux. Ces pêches seront reconduites chaque année durant 5 ans pour voir l'évolution des populations. Ce suivi d'anguilles pourra alimenter le tableau de bord. Cela permettra de suivre l'évolution de cette espèce dans les différents compartiments du bassin versant de la Seudre. Les premiers résultats sont assez disparates, mais révèlent cependant une prédominance des individus de 30-45 cm avec très peu d'anguilles supérieures à 60 cm.

UN CLIC, DES INFOS !



Un guide technique pour la restauration de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre a été publié en janvier. Il vise à renseigner les acteurs du bassin sur les solutions à mettre en œuvre pour restaurer la libre circulation piscicole.

En téléchargement sur le site de l'EPTB Charente :

www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs



CONTACT

Animation Cellule Migrateurs

Audrey Postic-Puivif - EPTB Charente 05 46 74 00 02 - audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net

François Albert - Groupement Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes - 05 45 69 33 91
albert-fede-poitoucharentes@orange.fr

Éric Buard - CREA - 05 46 47 17 71 - creaa@wanadoo.fr



à l'écoute des *migrateurs*

Charente et Seudre : entre mer et continent

n° 5

CELLULE MIGRATEURS :

- EPTB CHARENTE

- GROUPEMENT FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU POITOU-CHARENTES

- CREA

LES ANIMATIONS autour de la sauvegarde des poissons migrateurs

En contact permanent avec les acteurs locaux de la gestion des milieux aquatiques, la Cellule Migrateurs apporte, depuis sa création en 2009, les informations indispensables pour initier ou dynamiser les actions en faveur des poissons migrateurs. Des animations «grand public» sont réalisées afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Ces actions contribuent à une meilleure prise en compte de l'existence et de la gestion des poissons migrateurs sur nos bassins Charente et Seudre.

Elles permettent notamment :

- d'assurer une cohérence dans l'acquisition des données, d'évaluer et d'analyser le retour d'expérience à l'échelle du bassin,
- de regrouper et de communiquer les connaissances (création du tableau de bord),
- de sensibiliser les propriétaires riverains, les usagers, les collectivités... à la sauvegarde des poissons migrateurs (outils de communication...),
- de mobiliser les acteurs et partenaires sur les aspects techniques, réglementaires et financiers...
- de mettre en place une stratégie



Au sommaire...

- 2) LE TABLEAU DE BORD : OBJECTIFS ET AVANCÉES
- 3) LE PLAN DE GESTION ANGUILLES : ACTUALITÉS
- 4) LES ANGUILLES EN MARAIS DE LA SEUDRE

de gestion à l'échelle du bassin, de monter des opérations (programme d'actions pluriannuel),

- de faire reconnaître le bassin comme une entité de gestion à part entière et de l'intégrer dans des planifications de bassin (SDAGE, SAGE, PLAGEPOMI...),
- d'apporter un conseil technique et d'aider les maîtres d'ouvrages du territoire dans leurs actions de restauration des poissons migrateurs (libre circulation, habitats...),
- de réaliser une actualisation des actions de rétablissement de la libre circulation afin d'avoir une vision à l'échelle du bassin de l'état d'avancement de la continuité écologique,
- d'être force de proposition sur la base des éléments biologiques, techniques, administratifs et financiers pour dynamiser les actions,
- de suivre l'évolution des dossiers «poissons migrateurs» auprès du COGE-POMI et à l'échelle nationale.

ACTU CELLULE MIGRATEURS

Depuis le 15 avril, la Cellule Migrateurs s'active aux bords des cours d'eau pour suivre l'évolution des populations de poissons migrateurs comme les aloses ou les lamproies (en partenariat avec l'ONEMA, les fédérations de pêche et les départements 16 et 17). Les premiers résultats montrent que les conditions hydrologiques «catastrophiques» de ce début d'année 2011 n'ont pas permis aux migrateurs de remonter très haut sur les bassins : les aloses se sont arrêtées à Bourg-Charente (114 km de l'océan) et les lamproies à Bagnolet (104 km de l'océan) sur l'axe Charente.

INCIDENT TECHNIQUE

Cet hiver, les locaux de la station de comptage de Crouin sur la Charente ont été inondés rendant impossible le suivi des migrations. Actuellement, le gestionnaire du site (département de la Charente) fait tout son possible pour remettre la station en état dans les plus brefs délais. La passe-à-poissons fonctionne et ne compromet pas le bon déroulement des migrations.



TABLEAU DE BORD

Dans le cadre du plan d'actions de la Cellule Migrateurs, un tableau de bord doit être mis en place pour chaque espèce de poissons migrateurs (anguilles, aloses, lamproies, truites de mer et saumons).

Ce tableau de bord est un outil d'aide à la décision qui permet de suivre l'état des populations afin d'ajuster les actions de restauration et d'en améliorer la gestion.

Exemples de représentation de données

Aménagement des ouvrages pour l'anguille sur les bassins Charente et Seudre

Pourcentages d'ouvrages aménagés ou en cours sur la ZAP anguille (objectif 2014) 100 % = 96 ouvrages



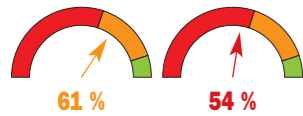
Janv. 2009 → Oct. 2010

● 2009, état initial : 8 % - Oct. 2010 : 42 %
■ État mauvais ■ État moyen ■ État bon

Les seuils relatifs aux changements d'état sont provisoires

Front de migration de la grande alose sur la Charente

Pourcentages de recolonisation du front historique (100 % = Ruffec : 255 km de l'embouchure)



Juin 2009 → Juin 2010

● Juin 2009 : 61 % (Basseau)
● Juin 2010 : 54 % (Châteauneuf)

Les indicateurs

Le tableau de bord est constitué d'indicateurs permettant la compréhension globale de l'état d'une espèce. À partir de l'inventaire des données disponibles, une première liste d'indicateurs a été établie. Ces derniers sont regroupés en 3 grands volets thématiques : l'état du

milieu (qualité et quantité d'eau, taux d'étagement, habitats, aménagements des ouvrages...), la pression de pêche (pêches professionnelles marine et fluviale, pêche amateurs) et l'état des populations (front et effectif en migration, effectif en reproduction, état sanitaire...).

Des acteurs, des contributions

Certains indicateurs sont renseignés directement par les suivis biologiques de la Cellule Migrateurs (effectifs en migration, front de colonisation anguilles...) ou en partenariat (effectifs en reproduction, front de migration...).

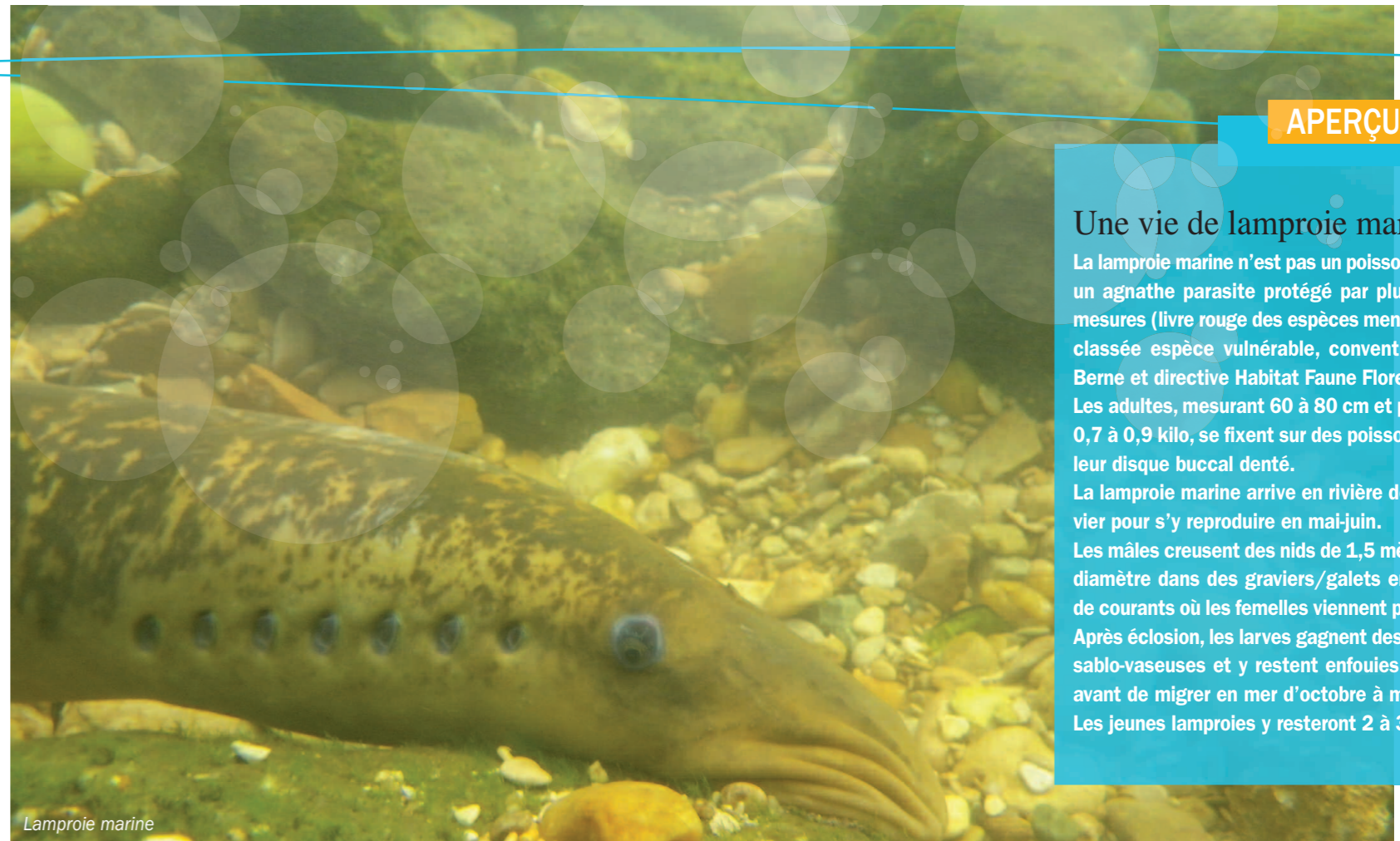
Les autres indicateurs sont renseignés par les données ou l'expertise issues de la contribution de différents organismes : Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Poitou-Charentes, EPTB Charente, groupement des fédérations de pêche Poitou-Charentes, Centre Régional d'Expérimentations et d'Ap-

plications Aquacoles, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), IF-FREMER, CEMAGREF, INRA, Directions Régionales de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et du Logement (DREAL), Directions Départementales des Territoires et des Mers (DDT et DDTM), Départements, Forum des Marais Atlantiques, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CLPMEM), fédérations de pêche, syndicats de bassins et de marais...

Le pilotage

Le tableau de bord est piloté par la Cellule Migrateurs. Il est présenté en comité de pilotage deux fois par an pour avis et validation. De plus, un groupe de travail général a été mis en place ainsi que plusieurs sous-groupes permettant de construire les indicateurs d'une même thé-

matique. Ces sous-groupes réunissent des intervenants de divers organismes et collectivités locales. Le tableau de bord a débuté en automne 2009 et depuis il n'a cessé de se construire. Il est prévu de le mettre en ligne sur le site Internet de l'EPTB à l'automne 2011.



Lamproie marine

APERÇU

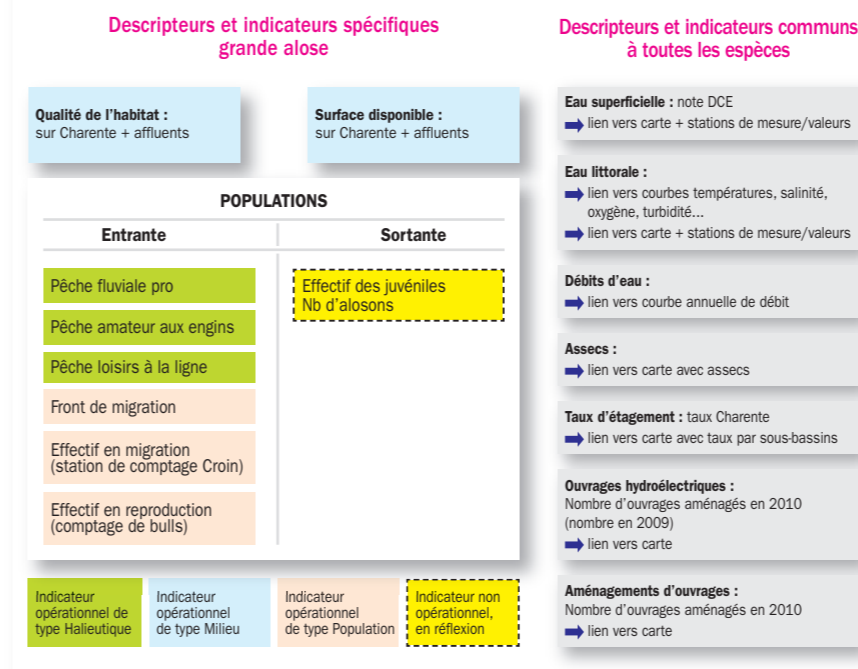
Une vie de lamproie marine

La lamproie marine n'est pas un poisson mais un agnathe parasite protégé par plusieurs mesures (livre rouge des espèces menacées, classée espèce vulnérable, convention de Berne et directive Habitat Faune Flore). Les adultes, mesurant 60 à 80 cm et pesant 0,7 à 0,9 kilo, se fixent sur des poissons par leur disque buccal denté.

La lamproie marine arrive en rivière dès janvier pour s'y reproduire en mai-juin.

Les mâles creusent des nids de 1,5 mètre de diamètre dans des graviers/galets en zone de courants où les femelles viennent pondre. Après éclosion, les larves gagnent des zones sablo-vaseuses et y restent enfouies 5 ans avant de migrer en mer d'octobre à mi-avril. Les jeunes lamproies y resteront 2 à 3 ans.

Exemple de représentation du tableau de bord grande alose sur le bassin de la Charente



Le Plan de Gestion Anguille : ACTUALITÉS



Un règlement européen (n° 1100/2007) voté le 18 septembre 2007 institue des mesures pour la reconstitution du stock d'anguilles européennes. Après concertation des acteurs (voir «À l'écoute des Migrateurs» n° 1), le Plan de Gestion français pour la sauvegarde de l'anguille a été rédigé puis approuvé le 15 février 2010 par le ministère. Il est valable 6 ans. Les mesures retenues concernent notamment :

LA PÊCHE : l'instauration de quotas sur les captures de civelles, l'encadrement renforcé de la pêche de l'anguille jaune, l'interdiction de la pêche de l'anguille argentée et des contrôles renforcés.

LES OUVRAGES : la définition d'une Zone d'Actions Prioritaires (ZAP) pour un aménagement rapide des ouvrages les plus en aval et des procédures de classements de cours d'eau prévues pour 2012 imposant d'assurer la libre circulation.

LE REPEULEMENT : le transfert vers des zones favorables à leur croissance d'une partie des civelles pêchées.

LE RENFORCEMENT DES SUIVIS BIOLOGIQUES.

Cette année, en Charente-Maritime, les quotas de civelles ont été atteints assez rapidement dans la saison par les pêcheurs professionnels maritimes. Les civelles pêchées tardivement devaient être destinées au repeuplement mais la présence d'un virus a empêché ce transfert. Les prises des pêcheurs professionnels fluviaux sur le territoire du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGE-POMI) ont été plus importantes que l'an passé mais n'ont pas atteint les quotas. L'aménagement des ouvrages de la ZAP est en cours.

Téléchargement du plan de gestion sur www.fleuve-charente.net

REPÈRES

Autres tableaux de bord : **LOIRE, CÔTIERS VENDÉENS ET SÈVRE NIORTAISE** : www.migrateurs-loire.fr (tableau-anguille-loire@logrami.fr et tableau-salt-loire@logrami.fr)

> **BRETAGNE** : www.observatoire-eau-bretagne.fr/Media/Acteurs/Organismes/BGM > **GIRONDE-GARONNE-DORDOGNE** en construction pour la grande alose (stephanie.collin@cemagref.fr)

> **NATIONAL** : réflexion dans le cadre des orientations de la stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs (francois.gatel@onema.fr).